



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 3578

Texte de la question

A l'heure actuelle, un département moyen dépense 40 millions de francs au titre de l'insertion, ce qui représente 20 p. 100 des allocations dépensées par l'Etat dans le département. Quasi systématiquement, les départements ont recours au secteur associatif pour garantir leur politique d'insertion. Or, bon nombre d'associations font concurrence aux entreprises privées avec des fonds publics. On peut donc légitimement douter de la pertinence d'un tel système quand la France compte trois millions de chômeurs et que bien souvent aucun emploi stable ne se dégage à l'issue du stage d'insertion. Mme Yann Piat demande donc Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, s'il ne serait pas plus opportun d'encourager les entreprises à procéder directement à l'insertion, afin que le RMIste se retrouve dans un véritable milieu économique, et non dans un milieu économique artificiel.

Données clés

Auteur : [Mme Piat Yann](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3578

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1941